



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 70590

Texte de la question

M. Vincent Descoeur interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la reconduction de la procédure d'échange de droits à produire entre quotas laitiers et droits PMPTVA. Constatant que des besoins subsistent, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de reconduire le dispositif au titre de la campagne 2010-2011.

Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a mis en place un dispositif d'échange de droits à prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et/ou de droits à produire (quotas laitiers) afin de permettre aux exploitants agricoles, éleveurs de troupeaux de bovins allaitants et/ou laitiers, de se spécialiser ou de se reconvertir dans l'une des deux productions, s'ils le souhaitent. Ce dispositif d'échange, prévu par la circulaire (DGPAAT/SDPM/SDEA/C2009-3080) du 13 juillet 2009, permet aux producteurs concernés, détenteurs de droits PMTVA au titre de la campagne 2009 et/ou de quotas laitiers au titre de la campagne laitière 2009-2010, de bénéficier, en échange, de droits PMTVA pour la campagne 2010 ou de quotas laitiers pour la campagne 2010-2011. Les attributions de droits PMTVA à réaliser dans ce cadre sont actuellement en cours. Les attributions de quotas laitiers interviendront avant juillet 2010, comme prévu par la réglementation, pour leur prise en compte sur la campagne laitière 2010-2011.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70590

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1245

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 3918